

CHÂTELLERAULT

LIBERTÉS

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898



Pour une société libre, égalitaire, fraternelle

Numéro 12 juin 2016



Dénouement

Acrylique de Dominique Casari

Sommaire

Éditorial	p. 1
Le Centre d'Interprétation du Roc-aux-Sorciers	p. 1
Étrangers : des réformes en trompe-l'œil	p. 2
L'enfermement	p. 3
L'armement des policiers municipaux	p. 3
État d'urgence et démocratie	p. 4

Éditorial

L'état d'urgence, le projet de loi Travail, le nouveau Ceseda (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile), l'enfermement pénitentiaire, l'armement des policiers municipaux... et des forces de l'ordre nationales, autant de sujets qui fâchent les citoyens en quête d'une vie démocratique sereine et pleine de joie.

Il manque une parole de vérité, dirait Michel Foucault, aux élus de la République pour être convainquant tant les projets d'intérêt public négligent résolument les énergies, les élans et les idées des personnes membres de la société civile. Il arrive même que la paresse – l'argument du manque de moyens est toujours un très mauvais argument – conduise un président au *parjure*, ce qui en dit

long sur la conscience ravagée de l'élu.

Le Centre d'Interprétation du Roc-aux-Sorciers à Angles-sur-l'Anglin est l'exemple le plus consternant de ce que les élus sont capables d'accomplir quand le respect des gens a disparu de leur champ de vision. Choisir la forfaiture, c'est triompher sans peine.

Oui, les citoyens sont inquiets. Il y a de quoi ! Raison de plus pour agir encore et toujours, debout nuit et jour, dans la proclamation et l'exercice des droits fondamentaux, inaliénables, indivisibles et universels.

Philippe PINEAU
Membre du Comité Central
de la LDH

Le Centre d'Interprétation du Roc-aux-Sorciers

Le « Roc-aux-Sorciers » d'Angles-sur-l'Anglin est une paroi sculptée à l'époque de Lascaux.

Le Centre d'interprétation qui permettait de découvrir ce trésor collectif a fermé ses portes au début de l'année, entraînant réorientation, fin de contrat, et licenciement pour les membres du personnel. Bien qu'il soit question d'une prochaine réouverture sous statut privé, nous considérons cette fermeture comme un drame humain et comme un recul pour la culture, l'éducation et l'économie locale.

Si le centre doit rouvrir prochainement, quelle est la justification du traitement indigne fait au personnel ? N'aurait-il pas pu être maintenu, comme cela s'est fait voici plu-

sieurs années lors du passage du privé à la tutelle publique de la Communauté de Communes ?

La décision qui a été prise – avec la circonstance aggravante de la violence et de l'atteinte à la dignité pour ce qui concerne le directeur - constitue une faute, en termes de droits fondamentaux.

En ces temps très troublés où le *vivre ensemble* est fortement malmené, il est impératif de ne pas céder aux facilités intellectuelles qui feraient des équipements et événements culturels les variables d'ajustement des problèmes financiers que rencontrent les collectivités locales.

Lucie CHATEL
Section de Châtelleraut de la LDH

Venir en aide aux Migrants : 100 pour 1

Une association a vu le jour cette année à Châtelleraut : 100 pour 1.

100 personnes se regroupent et versent chacune 5 €/mois. Cela permet de payer le loyer et les charges d'une famille à la rue. 100 dons pour 1 logement d'où le nom de 100 pour 1.

Ce nom est symbolique et la somme de 5 € volontairement modeste pour permettre au plus grand nombre de personnes de se regrouper autour d'un même projet. Nous nous adressons aux personnes attachées à la solidarité. Nous sommes actuellement 80 adhérents.

Nous accueillons une 1ère famille depuis le 1^{er} juin et souhaitons l'accompagner dans l'acquisition de son autonomie : obtention de papiers et droit au travail. Cette famille d'origine tchétchène a deux enfants ; le père est compagnon d'Emmaüs Châtelleraut. La Communauté d'Emmaüs et le Collectif Solidarité Migrants sont nos partenaires.

Adresse : 100 pour 1 Châtelleraut
MPT 69 rue Creuzé Châtelleraut
86100

tél. 05 49 21 90 68
et 05 49 93 92 29

courriel :
100pour1chatel@gmail.com

Observatoire des libertés

En janvier, l'**Observatoire de l'état d'urgence et des libertés** a été créé à Châtelleraut.

Il est composé des associations et syndicats *Association du Front de Gauche châtelleraudais*, *ATTAC*, *CGT*, *Emmaüs*, *Libre Pensée*, *Ligue des droits de l'Homme*, *Châtelleraut et Poitiers*, *Mémoire de la Commune de Paris 1871*, *Syndicat des Avocats de France*, *Union des Familles Laïques*.

Sa mission : recueillir les plaintes qui résulteraient d'assignations à résidence ou de perquisitions abusives, et contribuer à apporter un soutien au citoyen mis en cause.

Contact : LDH : 06 88 32 01 49
ldhchatel@ldh-france.org

Solidarité avec la Palestine

La traditionnelle **soirée de solidarité** avec le peuple palestinien aura lieu

vendredi 25 novembre
à 20 h 30 Maison Pour Tous



Étrangers : des réformes en trompe-l'œil

L'année 2016 est celle de la réforme du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda). Si le discours officiel la justifie par le besoin de mieux accueillir, de répondre plus vite aux demandes d'asile, la réalité montre que le gouvernement se refuse à prendre la mesure de la crise migratoire et préfère une politique xénophobe qui rend plus difficile la vie des étrangers dans notre pays.

Quelques exemples illustrent bien ce double langage officiel ; d'un côté un discours qui se prétend respectueux des migrants, de l'autre des mesures qui les fragilisent. Ainsi, l'accès aux préfectures est rendu plus difficile, le demandeur d'asile doit d'abord prendre rendez-vous à un pré-accueil assuré par une association - à Poitiers c'est Coallia - qui, après entretien, photos, prend rendez-vous à la préfecture, au guichet dit unique.

La loi prévoit un rendez-vous dans

les trois jours, dix maximum ; à Poitiers on est à plus d'un mois, à Paris encore plus ! Pourtant c'est à ce rendez-vous en Préfecture qu'un hébergement est proposé, que le dossier à envoyer à l'OFPPA est fourni, et que le statut de la demande est défini (procédure accélérée, procédure normale, Dublin III). Autrement dit, avant, aucune assistance, mise à l'abri. Mais l'important semble ici de créer des sas d'accès sous-dimensionnés, en espérant que le découragement des personnes laissées à la rue, sans revenus, les poussera à aller ailleurs.

Concernant les titres de séjour hors asile, le gouvernement a insisté sur l'avancée que constituerait la création du titre pluriannuel. On glose sur sa durée de quatre ans, sauf qu'elle sera de deux ans pour la majorité des demandeurs : conjoint-es de Français-es, parents d'enfants français... L'objectif annoncé est de désengorger les préfectures et de favo-

riser la bonne intégration en créant de la stabilité.

À ce compte-là, il eût mieux valu réactiver le titre de dix ans, créé en 1984, et progressivement devenu inaccessible. C'est en effet le seul titre qui permet de demeurer en France sans crainte de l'avenir et donc de s'intégrer. Au contraire, la carte pluriannuelle ne sera pas facile à renouveler et la réforme prévoit qu'elle puisse être retirée à tout instant à la suite de contrôles de l'administration ; elle reste donc un facteur de fragilisation économique et d'instabilité.

Ainsi de réforme en réforme, la même politique inhumaine toujours s'applique.

Daniel TRILLON
Président d'honneur
Section de Châtelleraut de la LDH

L'enfermement

J'entends souvent dire : « Les prisonniers sont logés, nourris, ont la télé dans leur cellule, ne travaillent pas, c'est comme s'ils étaient en vacances ».

Ceux qui s'expriment ainsi n'ont jamais pénétré dans un établissement pénitentiaire et n'ont pas réfléchi à ce que représente l'enfermement.

Le détenu est mis dans une cellule avec un autre qu'il ne connaît pas, qui peut être agressif ou violent, ou avec lequel il n'a aucune affinité, et il va falloir cohabiter dans cet espace restreint, sans aucune intimité, constamment sous le regard de l'autre, pendant de longs mois, de longues années.

S'ajoute l'angoisse d'être renfermé dans cet espace clos avec l'impossibilité d'en sortir. Les sorties autorisées étant celles pour aller à l'infirmerie, à la bibliothèque, au travail pour ceux qui ont la chance d'en avoir un, aux quelques activités pro-

posées, au culte pour les croyants, aux parloirs pour ceux qui ont gardé un lien avec leur famille, à des rendez-vous (conseiller d'insertion et de probation, avocat, psychologue) et en promenade.

Et toujours il faut attendre devant chaque porte, devant chaque grille, qu'un surveillant ou un système électronique les ouvre. Les déplacements sont toujours dans les mêmes lieux austères, des couloirs, des murs, des cours goudronnées, des barbelés. Le gris est la couleur dominante. Pas d'arbre, pas de fleurs. « La nature me manque énormément, j'ai hâte de la retrouver et la respirer » écrit l'un d'eux à son ami.

Quand on est enfermé, le temps s'étire indéfiniment. Les jours sont identiques, ponctués par les repas, le travail pour certains, les rares activités. Cette routine finit par peser lourd au fil des années. C'est un temps suspendu où l'on attend un rendez-vous, une lettre, une visite.

On passe son temps à attendre. Et à compter. Compter les mois passés en détention, les déduire de la totalité de la peine. Compter les trois mois de Remise de Peine Supplémentaire qu'on obtient si on travaille et si on se comporte bien et les déduire aussi de la totalité de la peine.

À cause de l'enfermement, le détenu, peu à peu, se déconnecte du monde extérieur. Il a peur de sortir, peur des grands espaces, peur de ne plus savoir se débrouiller dans la vie quotidienne, de ne plus savoir payer avec de l'argent, conduire. Peur de tout. Et même s'il parvient à se réinsérer dans la société, jamais il ne pourra oublier ses années d'enfermement.

Lise BEAUBEAU
Section de Châtellerault de la LDH

L'armement des policiers municipaux

Le maire de Châtellerault, Monsieur Jean-Pierre Abelin, a décidé d'armer les policiers municipaux. Décision ô combien surprenante, tant les missions des policiers municipaux sont de suppléer celles des forces de police et de gendarmerie nationales, et non d'agir à leurs places. Ces missions s'exercent en termes de médiation lorsqu'il y a un contentieux sur la voie publique, et d'intervention pour éviter les encombrements sur la voirie, garantir la tranquillité publique, repérer les animaux malfaisants et féroces, régler la fermeture annuelle des boulangeries et quelques autres tâches d'intérêt général.

Hormis ces situations de bon ordre et de salubrité publique, les policiers municipaux doivent immédiatement informer les officiers de police judiciaire de la police nationale ou la gendarmerie en cas de contraventions, de délits et de crimes dont ils ont connaissance. Ils n'ont pas vocation à intervenir directement. Mais s'ils doivent gérer une rixe ou une querelle de voisinage, ils ne sont pas démunis. Ils sont habilités à porter des armes de catégories D (bombes lacrymogènes, bâtons de défense, tonfa). Les équiper d'un revolver Manurhin 38 Spécial modifie substantiellement leur engagement. Au risque de se faire tuer.

Philippe PINEAU
Président de la section
de Châtellerault de la LDH



ACAT France, association chrétienne contre la torture et la peine de mort, vient de publier un document remarquable : *L'ordre et la force : enquête sur l'usage de la force par les représentants de la loi en France*.

https://www.acatfrance.fr/public/rapport_violences_policiers_acat.pdf

Le Groupe Départemental Concertation Prison 86 et la section de Châtellerault de la LDH organisent, pour les Journées Nationales Prison, une

Conférence-débat de Christophe de la Condamine

membre du CA de l'OIP, et auteur du
« Journal de taule », sur le thème

« *Prison, vivre enfermé* »

le mardi 8 novembre à 20 h 30 salle Camille Pagé

État d'urgence et démocratie

Depuis les attentats terroristes du 13 novembre 2015, la France vit sous le régime de l'état d'urgence. Un régime d'exception qui pouvait se concevoir les douze premiers jours qui suivirent cette journée dramatique, mais qui, ensuite, se révéla problématique. Et quand le gouvernement imagina cette chose monstrueuse de constitutionnaliser l'état d'urgence, c'est-à-dire, d'introduire dans la Constitution de la République des mesures liberticides et discriminatoires, alors nous vîmes que la dérive autoritaire de l'exécutif atteignait des dimensions inimaginables pour une gouvernance de progrès.

La mobilisation des citoyens ne permit pas ce désastre. Pour autant l'état d'urgence se prolonge, même si la loi du 3 juin 2016 *renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et amé-*



Chacun joue sa partition
Huile de Francine Babot

liorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale a été votée et promulguée, et continue de produire ses effets délétères. L'état d'exception permanent est une menace pour l'Etat de droit et les libertés fondamentales.

Après cette attaque en règle contre la démocratie politique, le gouvernement s'en est pris à la démocratie sociale, en inventant le projet de loi Travail, et en sommant les députés de voter le texte, brandissant le 49-3 au cas où... et finalement utilisant cet article qui permet d'éviter le débat sur des dispositions profondément hostiles aux salariés et à l'esprit syndical. Un projet de loi qui, après le pacte de responsabilité faisant la part belle aux représentants du patronat, installerait les femmes et les hommes dans une précarité insupportable, à la merci des employeurs. L'inversion de la hiérarchie des normes, l'affaiblissement de la

négociation collective, l'ignorance volontaire du droit européen, apparaissent comme une véritable agression juridique. La riposte immédiate de la plupart des syndicats est l'organisation de manifestations dénonçant cette nouvelle architecture du code du travail où le principe de faveur, véritable colonne vertébrale de l'ordre public social, est délibérément écarté. Il y a pourtant beaucoup à faire autour de la sécurisation des parcours professionnels tout au long de la vie, honorer la valeur travail et respecter les travailleurs et leurs capacités d'innovation pour la contribution du bien commun. Et là, oui, il y a urgence, car il s'agit de cohésion sociale, facteur essentiel pour la vie de la Nation.

Alexandre AMEILHON
Section de Châtellerault de la LDH

CHÂTELLERAULT
LIBERTÉS

Bulletin de la section de Châtellerault de la Ligue des droits de l'Homme

Maison pour tous
69, rue Creuzé
86100 Châtellerault
Téléphone 06 88 32 01 49

Courriel :
ldhchatel@ldh-france.org
www.facebook.com/ldh.sectionchatellerault

Directeur de la publication :
Philippe PINEAU
Réalisation :
Pierre Yves BOURCY

*Bulletin imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique*

Pierre Morineau

MÉMOIRE DE NEIGE

Sous le titre *Mémoire de neige*, les éditions Beaugard publient les beaux poèmes de Pierre Morineau. Un désir de la famille de notre ami ligueur qui avait laissé sur une clef USB les poèmes qu'il n'avait pas détruits. Édition hors commerce tirée à 100 exemplaires offerts aux amis du poète.

Beaugard

Pour vous informer, pour adhérer, pour faire un don... contactez-nous !

Le bureau de la section de Châtellerault est à votre disposition. Vous pouvez le joindre aux adresses postale et électronique, et par téléphone et compte facebook.

N'hésitez pas à contacter la LDH pour défendre la cause des hommes / femmes // citoyens / citoyennes, et promouvoir l'exercice effectif des droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels.

Faire vivre la LDH, c'est faire vivre la démocratie et la République !

Voyez aussi <http://www.ldh-france.org/missions-de-la-ldh/>

